



**Direction Générale des
Services**

Direction du Développement

Sous-direction de l'Environnement

Affaire suivie par : C. Pouillart
Poste:

2011-CG-6-3387

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 16 décembre 2011

ADOPTION DE 4 CONTRATS EAU ET COMPLÉMENT À 2 CONTRATS EAU DÉJÀ ADOPTÉS

Politique : Réseaux et infrastructures			
Secteur : Eau et assainissement			
Programme : Contrats eau			
Données financières	AP 2011	CP 2011	DFS
Montant actuel	7 800 000 €	2 610 000 €	100 000 €
Montant déjà engagé	5 112 348 €	0 €	66 830 €
Montant disponible	2 687 652 €	2 610 000 €	33 170 €
Montant réservé pour ce rapport	512 022 €	0 €	0 €

Prévision de versement des subventions du présent rapport	Montant pluriannuel	2012	2013
Investissement	512 022	500 578	11 444
Fonctionnement	5 853	2 927	2 926

Le Conseil général mène une action volontariste dans le domaine de l'eau depuis très longtemps. Il intervient auprès des collectivités par le biais d'assistance technique réalisée par les services départementaux, et d'aides financières aux collectivités au moyen des contrats eau. Ces actions contribuent à la préservation du cadre de vie des Yvelinois et à l'attractivité des Yvelines.

Depuis la création du dispositif des contrats eau, 237 contrats eau ont été signés. 86 contrats eau sont en cours représentant un engagement financier de 71,7 M€ en investissement.

Dans ce cadre, vous sont proposés les contrats eau des communes de Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Sartrouville, et les compléments aux contrats eau du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY) et du syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents (SIAMS), pour un montant total de subventions de 517 875 €.

A – RAPPEL DU REGLEMENT

Le règlement en vigueur a été adopté par délibération du Conseil général du 28 mai 2010. Les dossiers sont examinés par opération à l'issue de la consultation des entreprises pour les travaux et sur la base d'estimatifs (APS ou AVP) pour les études générales. Un contrat avec la collectivité est proposé dès la première opération. Il est complété au fur et à mesure de l'adoption des opérations par l'Assemblée départementale. Les études préalables, dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, et les acquisitions vous sont présentées en même temps que les travaux à l'issue de la consultation des entreprises.

Les opérations aidées dans le cadre des contrats eau et leurs taux de subventions sont :

- les études générales à 10%,
- les travaux de dépollution des eaux usées et pluviales à 15% pour les collectivités urbaines et 35% pour les collectivités rurales,
- les travaux de mise en valeur du milieu naturel à 20% pour les travaux d'aménagement et 30% pour les travaux d'entretien.

Les montants des travaux sont plafonnés par nature d'opération et les opérations dont le montant se révèle supérieur de 25% aux prix-plafond sont non-éligibles.

Le montant des dépenses subventionnables est plafonné à 15 000 000 € HT par collectivité pour une période de 5 ans.

B – EXAMEN DES PROJETS

Les 6 contrats qui vous sont proposés sont conformes au règlement.

* Deux contrats sont destinés à financer des études générales :

- élaboration du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint-Rémy-les-Chevreuse,
- étude complémentaire au schéma directeur d'assainissement global de la vallée de l'Yvette consistant à la modélisation des réseaux pour le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette.

* Deux contrats sont destinés à financer des travaux de dépollution des eaux usées et pluviales :

- réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées à Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- réhabilitation des réseaux de collecte unitaires à Sartrouville.

* Deux contrats eau sont destinés à financer des travaux de mise en valeur du milieu naturel :

- aménagement de la zone humide du secteur de Groussay à Rambouillet,
- restauration de la fontaine des Pères pour le syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure.

Ils représentent un montant total de subventions de 517 875 €. Le détail de chaque contrat eau est présenté en annexe au présent rapport. Une synthèse des nouvelles opérations vous est proposée ci-dessous :

	Synthèse des opérations	Montant €HT éligible	Montant des travaux TTC	Taux de la subvention	Montant de la subvention (€)
Commune de Rambouillet	Opération n°1 : aménagement de la zone humide du secteur de Groussay	1 368 855		20%	273 771
Commune de Sartrouville	Opération n°1 : remplacement de collecteurs unitaire et création de réservoirs linéaires	996 292		15%	149 444
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette	Opération n°4 : complément au schéma directeur d'assainissement global du bassin de l'Yvette	11 187		10%	1 119
Commune de Saint-Rémy-les-Chevreuse	Opération n°1 : schéma directeur d'assainissement	114 440		10%	11 444
Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines	Opération n°1 : réhabilitation de collecteurs d'eaux usées	217 841		35%	76 244
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la	Opération n°3 : restauration de la Fontaine des pères		29 267	20%	5 853

Mauldre supérieure et de ses affluents					
TOTAL		2 708 615	29 267		517 875

Si l'ensemble de ces propositions recueille votre accord, le projet de délibération suivant vous est soumis :

**ANNEXE AU RAPPORT :
FICHES RECAPITULATIVES DES CONTRATS EAU PROPOSÉS**

I - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE :

<u>Caractéristique du maître d’ouvrage</u>	Collectivité urbaine - premier contrat eau
<u>Population</u>	8 047 habitants
<u>Domaine d’actions du contrat eau concerné</u>	Etudes générales
<u>Opération n°1 du contrat eau</u>	Schéma directeur d’assainissement Montant de l’opération : 114 440 € HT (plafond de 185 000 € HT) Montant de la subvention : 11 444 €
<u>Cofinancement</u>	Agence de l’Eau Seine-Normandie sollicitée

La commune de Saint Rémy les Chevreuse possède un réseau d’assainissement communal majoritairement de type séparatif. Les eaux usées collectées sont transportées par les réseaux intercommunaux du syndicat intercommunal pour l’aménagement hydraulique de la vallée de l’Yvette (SIAHVY) puis du syndicat mixte de la vallée de l’Orge aval (SIVOA) jusqu’à la station d’épuration de Valenton. Il existe environ 200 habitations assainies en non collectif.

La commune souhaite réaliser un diagnostic de ses réseaux d’assainissement et des installations d’assainissement autonome. La première opération proposée au titre du contrat eau est le schéma directeur d’assainissement qui aboutira à un programme de travaux et au zonage d’assainissement de la commune.

II - CONTRAT EAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L’YVETTE :

<u>Caractéristique du maître d’ouvrage</u>	Collectivité urbaine - deuxième contrat eau
<u>Population</u>	220 000 habitants dont 20 150 habitants dans les Yvelines
<u>Domaine d’actions du contrat eau concerné</u>	Etudes générales
<u>Opération n°4 du contrat eau</u>	Complément au schéma directeur d’assainissement global du bassin de l’Yvette Montant de l’opération : 140 000 € HT ramené à 11 187 € HT au prorata de la population yvelinoise concernée (plafond de 185 000 € HT) Montant de la subvention : 1 119 €
<u>Cofinancement</u>	Agence de l’Eau Seine-Normandie et Conseil général de l’Essonne sollicités

Le SIAHVY regroupe 32 communes dont 9 dans les Yvelines. Il a en charge la régulation hydraulique de la rivière et de ses affluents, l’entretien de leurs lits et de leurs berges, la surveillance de la qualité de leurs eaux mais aussi la collecte et le transport vers la station d’épuration de Valenton (Val-de-Marne) des eaux usées domestiques des usagers de 23 communes de l’Essonne et de 9 communes des Yvelines.

Le syndicat a bénéficié d’un premier contrat eau en 2009 pour des travaux d’assainissement, puis d’un deuxième contrat en septembre 2010 pour les programmes d’entretien des cours d’eau 2010 et 2011 et le suivi de la qualité 2011 de l’Yvette et ses affluents. Il vous est proposé de le compléter avec le complément du schéma directeur d’assainissement global du bassin de l’Yvette. Cette étude consistera à modéliser l’ensemble du réseau d’assainissement sur le territoire du syndicat. Les résultats seront intégrés dans l’étude globale de gestion des eaux du plateau de Saclay et dans l’étude de dimensionnement de la future station d’épuration du syndicat qui sera située à Villebon-sur-Yvette. Cette étude a bénéficié d’un accord de commencement anticipé à compter du 15 octobre 2011.

III – CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES :

<u>Caractéristique du maître d’ouvrage</u>	Collectivité rurale - deuxième contrat eau
<u>Population</u>	5 984 habitants
<u>Domaine d’actions du contrat eau concerné</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau</u>	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées rues Dauphin Couronné, de la Butte, de la Baraderie et du Martroi Montant de l’opération : 217 841 € HT (plafond de 276 463 € HT) Montant de la subvention : 76 244 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l’Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l’eau</u>	Prix de l’eau : 3,91 € TTC Augmentation du prix de l’eau : 2,5 %

La commune de Saint Arnoult en Yvelines possède un réseau d’assainissement majoritairement séparatif et une station d’épuration d’une capacité de 13 000 EH mise en service en 2004 et dont l’exutoire est la Rémarde. Le schéma directeur d’assainissement approuvé en avril 2011 a abouti à un programme de travaux de réhabilitation et d’extension du réseau sur 5 ans pour environ 2 M€ HT. Les deux premières opérations qui sont proposées au titre de ce deuxième contrat eau sont la réhabilitation par remplacement ou par chemisage de collecteurs d’eaux usées sur un linéaire total de 711 m et la mise en conformité de 6 branchements. Les travaux devraient commencer en février 2012.

IV – CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE SARTROUVILLE :

<u>Caractéristique du maître d’ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	53 400 habitants
<u>Domaine d’action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Remplacement de collecteurs unitaires et création de réservoirs linéaires rues de Chatou, André, Guy Moquet et avenue Rude Montant de l’opération : 1 090 532 € HT plafonné à 996 292 € HT Montant de la subvention : 149 444 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l’Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l’eau</u>	Prix de l’eau : 3,66 € TTC Augmentation de la part assainissement : nulle car la part d’autofinancement est couverte par des crédits disponibles

La commune de Sartrouville est maître d’ouvrage du réseau d’assainissement communal majoritairement unitaire. Le transfert des effluents est assuré par le syndicat intercommunal d’assainissement de Sartrouville, Maison-Laffitte, Montesson, le Mesnil-le-Roi et le syndicat interdépartemental d’assainissement de l’agglomération de Paris (SIAAP). Les effluents sont traités à la station d’épuration de Seine aval. Le schéma directeur d’assainissement actuellement en phase de validation a abouti à un programme pluriannuel de travaux visant particulièrement à améliorer la régulation des flux transitant vers la station de traitement et à diminuer les rejets en Seine.

Suite à une étude hydraulique réalisée en 2007, la commune a effectué 4 600 000 € HT de travaux de réhabilitation du réseau dans le cadre d'un premier contrat eau. Les principaux désordres sont l'insuffisance capacitaire des réseaux par temps de pluie et les rejets polluants en Seine. Il reste encore à réaliser 47 M€ HT de travaux :

- 6,9 M€ HT de travaux pour lutter contre les inondations (bassins de stockage),
- 10,73 M€ HT de travaux sur les collecteurs (réservoirs linéaires),
- 20,6 M€ HT de travaux de réhabilitation des réseaux,
- 1,7 M€ HT de travaux sur les ouvrages particuliers (déversoirs d'orage),
- 7,3 M€ HT de travaux de mise en séparatif.

Ces travaux seront répartis sur les années 2011 à 2019. Les premières opérations proposées au contrat eau consistent à remplacer des collecteurs unitaires et créer des réservoirs linéaires dans les rues de Chatou, André, Guy Moquet et dans l'avenue Rude afin d'améliorer la gestion des flux de temps de pluie et supprimer les rejets en Seine. Elles ont fait l'objet d'un accord de commencement anticipé à compter du 25 octobre 2011.

V – CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE RAMBOUILLET :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - premier contrat eau
<u>Population :</u>	25 661 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de mise en valeur du milieu naturel
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Aménagement de la zone humide du secteur de Groussay Montant de l'opération : 1 368 855 € HT Montant de la subvention : 273 771 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée

La commune de Rambouillet est maître d'ouvrage du réseau d'assainissement communal majoritairement unitaire. Les effluents sont traités à la station d'épuration du syndicat intercommunal de la région de Rambouillet de capacité 40 000 EH et dont l'exutoire est la Guéville.

Suite au schéma directeur d'assainissement, la commune a élaboré un programme pluriannuel de travaux d'environ 5,5 M€ HT dont l'objectif est de diminuer le volume d'eaux pluviales à la station et de supprimer le débordement du collecteur unitaire dans le secteur de Groussay. La première opération proposée au titre de ce contrat est l'aménagement de la zone humide de ce secteur. Il s'agit de déboiser la peupleraie et de créer un plan d'eau permanent qui sera l'exutoire des eaux de ruissellement en provenance de la forêt domaniale, du ru du Moulinet et des étangs du Coupe Gorge et de Gruyer. Ce plan d'eau fera l'objet d'un aménagement paysager et sera ouvert au public. Cette zone humide sera également l'exutoire des eaux pluviales urbaines. Le volume stockable sera de 30 000 m³. L'exutoire de ce plan d'eau sera l'ensemble des pièces d'eau du château qui se jettent dans la Guéville. Les travaux ont bénéficié d'un accord de commencement anticipé à compter du 1^{er} juillet 2011.

VI – CONTRAT EAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA MAULDRE SUPERIEURE ET DE SES AFFLUENTS (SIAMS) :

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine – deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	110 000 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de mise en valeur du milieu naturel
<u>Opération n°3 du contrat eau :</u>	Restauration de la fontaine des Pères Montant de l'opération : 29 267 € TTC Montant de la subvention : 5 853 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée

Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents est compétent en matière d'aménagement et d'entretien des cours d'eau sur son territoire, qui concerne 18 communes yvelinoises. Il mène également des études concernant la restauration écologique de ces cours d'eau et le rétablissement de la continuité écologique.

Le syndicat a bénéficié d'un deuxième contrat eau en 2010 pour réaliser les programmes d'entretien 2010 et 2011 de la Mauldre amont et ses affluents. Il vous est proposé de le compléter avec les travaux de restauration de l'ouvrage empierré de la fontaine des Pères située à Saint-Rémy-l'Honoré et qui sera accessible au public via le GR. Ces travaux ont bénéficié d'un accord de commencement anticipé à compter du 7 octobre 2011. Ils seront réalisés en domaines public et privé sur la base d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général en date du 4 février 2011.

Le syndicat ne récupérant pas la TVA sur les travaux réalisés chez les particuliers, en application de l'article 5.B du règlement des contrats eau, le montant de la subvention est calculé sur le montant TTC des travaux.